



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 novembre 2019, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**161, Boulevard Perron Ouest**

Afin que l'affichage proposée soit conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant : Article 3.4.7.1 – Tableau 3.4.7.1 – Dimensions et normes relatives aux enseignes selon les usages.

Accepter que la superficie totale de l'affichage sur le bâtiment incluant l'enseigne au chemin et le lettrage dans les fenêtres ait un maximum de 15 m<sup>2</sup> au lieu des 6,3 m<sup>2</sup> exigé dans la réglementation d'affichage. Le bâtiment comprendra 1 affiche sur la façade, 1 enseigne et 5 séries de lettrages dans les fenêtres plutôt que le maximum de 2 affiches prévues au dit article.

Donné à New Richmond  
Ce 17<sup>e</sup> jour de octobre 2019

Stéphane Cyr  
Directeur général  
Greffier-adjoint